



Réf.: 184/12

M. Jean-Marie Halsdorf
Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

LUXEMBOURG

Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région		
Entrée: 05 MARS 2012		
40	315	

CS

RS

Luxembourg, le 2 mars 2012

Objet: Conseil Parlementaire Interrégional de la Grande Région (CPI)
Prise de position du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural au
sujet des recommandations émises par la Commission « Environnement et Agriculture »

Réf : Votre lettre du 17 février 2012

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre précitée, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après mes observations.

Recommandation pour une alimentation durable et respectueuse de la biodiversité

Les recommandations émises par le CPI sur proposition de la Commission « Environnement et Agriculture » sont tout à fait légitimes. Depuis la réforme de la politique agricole commune (PAC) en 1992 la notion de la durabilité a pris le pas à travers la mise en œuvre des diverses réformes agricoles dans les Etats membres.

Au Grand-Duché de Luxembourg les instruments majeurs pour une agriculture durable trouvent leur origine d'une part dans le premier pilier de la PAC et d'autre part à travers les différents instruments du Plan de développement rural national (PDR). Avec un découplage des primes de production et une subordination des aides aux standards écologiques, les modes de production ont évolué sensiblement d'une forte intensification vers une agriculture durable et adaptée à l'environnement naturel.

Les divers programmes volontaires d'extensification offerts par le PDR ont sensiblement contribué aux bonnes pratiques agricoles, évitant une surexploitation des écosystèmes et les risques économiques et sociaux qui en découlent. Avec l'introduction des seuils de densité de bétail sur les surfaces agricoles depuis la fin des années 1990 et l'obligation d'une fertilisation raisonnée et adaptée, l'agriculture luxembourgeoise a su produire des aliments sains et respectueux de l'environnement naturel.

Dans le domaine de l'agriculture biologique plus particulièrement un plan d'action national a été mis en place afin d'une part de sensibiliser le grand public et d'autre part d'encadrer et de soutenir les exploitations agricoles biologiques ou susceptibles de convertir leur mode de production. La demande sur le marché a connu une forte progression dès lors.

Dans le domaine de la commercialisation et de la mise en œuvre des labels de qualité mon ministère a activement soutenu et suivi les maintes initiatives dans le passé.

Assurer la biodiversité dans la Grande Région

La protection de la biodiversité est un enjeu communautaire, voire global, qui englobe tous les acteurs concernés. A travers la mise en œuvre des directives communautaires, un réseau Natura 2000 avec des mesures de protection spécifiques a été mis en place au Grand-Duché de Luxembourg. Un plan national pour la protection de la nature a été formulé en étroite collaboration avec tous les acteurs du secteur environnemental. Les régimes d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique sont gérés conjointement avec le Ministère du Développement durables et des Infrastructures, département de l'Environnement et connaissent une forte attractivité depuis leur instauration en 2002.

A travers les parcs naturels et les contrats de rivière transfrontaliers, les mesures de protection de la biodiversité sont renforcées au niveau de la Grande Région. Des réunions de tous les experts ont eu lieu régulièrement pour aborder différents sujets dans le domaine précité. Un point important non-résolu à présent et qui concerne l'agriculture en premier lieu, avec des répercussions sur le domaine de la protection de la nature, est celui du transfert transfrontalier des effluents agricoles et d'élevage. Vu la petite taille du pays et vu l'exploitation d'un certain nombre de terres agricoles à l'étranger, ce qui est souvent dû historiquement, un échange administratif avec les pays voisins est difficile, voire quasi inexistant. C'est essentiellement dans ce contexte que des échanges d'experts devraient avoir lieu afin de solutionner ce point important, d'une part dans l'intérêt du monde agricole, mais aussi dans l'intérêt d'une gestion et d'un contrôle efficace des effluents d'élevage.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,


Romain SCHNEIDER